

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2021

POUR LA MISE EN PLACE D'UNE CERTIFICATION DE CYBERSÉCURITÉ DES
PLATEFORMES NUMÉRIQUES DESTINÉE AU GRAND PUBLIC - (N° 3473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE8

présenté par
M. Naegelen, rapporteur

ARTICLE PREMIER

I. – Au début de la première phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« Le diagnostic est présenté »

les mots :

« La certification est présentée ».

II. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, substituer au mot :

« accompagné »

le mot :

« accompagnée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec les modifications prévues à l'alinéa 3.